

CHARTRE D'ENGAGEMENT SUR LES VALEURS

PARTAGEES DANS LE CONSORTIUM ERASMUSBFC

- Notre établissement met en œuvre des projets de mobilité ayant au moins un objectif ci-dessous défini au niveau du consortium :
 - Aider les bénéficiaires à s'ouvrir à d'autres cultures, d'autres façons de vivre...
 - Aider les bénéficiaires à lutter contre les discriminations
 - Aider les jeunes à gagner en autonomie, à relever des défis
 - Aider les bénéficiaires à progresser dans la pratique d'une langue étrangère
 - Favoriser la mobilité pour les bénéficiaires avec moins d'opportunités (en situation de handicap, venant de famille défavorisée, vivant dans des zones rurales...) afin de favoriser l'inclusion
 - Poursuivre le développement des mobilités en Europe et à l'international aussi bien pour les apprenants (jeunes, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle), que pour les salariés, les enseignants, les agents, les administrateurs, les maîtres de stage et d'apprentissage...
- Notre établissement défend le principe que la mobilité Erasmus est un acte pédagogique et éducatif entièrement intégré dans le projet d'établissement et le projet pédagogique.
- Notre établissement s'engage dans une dynamique d'ouverture européenne et internationale. A ce titre il doit veiller à ce que son instance décisionnaire soit pleinement impliquée et s'engage dans un processus durable de partenariat européen reconnu et peu à peu formalisé avec des entreprises d'accueil et/ou des organismes de formation européens ou internationaux.
- Notre établissement s'engage à accompagner le jeune et sa famille dans le projet. Cet accompagnement étant un acte éducatif, il ne pourra être externalisé.
- Notre établissement s'engage à désigner à minima un référent mobilité et s'assurera qu'il a les moyens d'accomplir sa mission
- Notre établissement s'engage à réduire l'utilisation d'organisme intermédiaire à sa plus simple expression : la recherche de partenaire d'accueil dans la 1^{ère} et 2^{ème} année du projet uniquement, et la recherche de lieu d'hébergement. De plus le paiement du solde de la prestation se fera une fois celle-ci réalisée en totalité. Cela comprend la production de tous les documents nécessaires à l'éligibilité des financements Erasmus.
- Notre établissement s'engage dans le consortium Erasmus BFC

Fait à PONTARLIER....., le .1er.mars.2021.....

Signature du représentant légal de l'établissement et tampon

